

[Texte]

fragmented programs dealing with people for specific reasons and specific needs, but the underlying difficulty in all those instances is a lack of income, whatever the cause might be. I think perhaps the next phase in our evolution as a country, at least in social policy terms, is to streamline those programs to ensure they meet needs more effectively.

This is the general principle guiding my thinking on this and why, in some measure, I made the suggestions I did. It does not give you specifics, though.

Mr. Oostrom: No.

Prof. Pal: You are interested in something more direct.

One of the ones which came up in the Forget report and has come up in other royal commissions looking at Atlantic Canada is a better system for dealing with fishermen and their difficulties. The unemployment insurance program provides fishing benefits. They are of some use, of great use in fact, in areas in Atlantic Canada. Yet the structure of fishing benefits in the program as it currently exists is sort of a grand fiction. It does not work particularly well.

When they were first introduced in 1956, the commission itself said this is not going to work very well or effectively under an unemployment insurance program, but it was forced upon them by a Cabinet that needed to address a problem. It reached for the handiest instrument available, which was unemployment insurance. They addressed this issue again in the 1960s. In 1971 they retained fishing benefits on the understanding the Department of Fisheries would come up with something better. They were not able to do so.

I think one major area of review might be some better mechanism for dealing with the difficulties of Atlantic fishermen, providing them with the same level or even perhaps an enrichment of benefits, but it would be something more logical and carefully attuned to their specific needs. I will leave it at that.

Mr. Oostrom: Again, Mr. Chairman, I am more concerned with the political consequences of whatever we are trying to do. If we do not have something simultaneously going, we can say: This is what it ought to be. That is fine, and everybody will probably agree, but what about maternity and what about fishermen?

I can insure myself today for loss of income in case I have an accident or fall sick. A corporation can insure itself for a loss of income or a loss of profit. They calculate it over a period of time and pay insurance rates accordingly. Should we have such a scheme in Canada, or at least show the people of Canada there is a possibility, a scheme you can participate in or not? What does it cost?

[Traduction]

développement de la politique sociale canadienne où nous avons un tas de programmes fragmentés qui sont destinés, pour des raisons particulières, à des personnes ayant des besoins particuliers, mais dans tous les cas, le problème est toujours le même, l'absence de revenu, quelle qu'en soit la cause. La prochaine étape de l'évolution de notre pays, du moins sur le plan de la politique sociale, consistera peut-être à rationaliser ces programmes de manière à ce qu'ils répondent plus efficacement aux besoins.

C'est là le principe général qui nourrit ma réflexion sur la question et, dans une certaine mesure, la raison pour laquelle j'ai fait ces suggestions. Elles ne vous donnent cependant rien de précis.

M. Oostrom: Non.

M. Pal: Vous voudriez quelque chose de plus direct.

Un des points soulevés dans le rapport Forget ainsi que dans ceux d'autres commissions royales qui ont étudié le Canada Atlantique, est celui d'un meilleur système d'aide aux pêcheurs pour régler leurs problèmes. Le régime d'assurance-chômage leur permet de bénéficier de certains avantages. Ils ont une certaine utilité, et en ont même beaucoup, dans certaines régions du Canada Atlantique. Cependant, ces avantages, dans le régime actuel, sont une sorte de noble fiction. Le système ne fonctionne pas particulièrement bien.

Lorsqu'on a commencé à les leur accorder en 1956, la Commission elle-même a dit que cela ne marcherait pas très bien dans le cadre d'un régime d'assurance-chômage, mais la mesure lui avait été imposée par un Cabinet contraint de trouver une solution à un problème. Le Cabinet avait donc saisi l'instrument le plus pratique à sa portée, c'est-à-dire l'assurance-chômage. La même chose s'est reproduite dans les années 1960. En 1971, les prestations aux pêcheurs ont été maintenues, à condition que le ministère des Pêches propose un meilleur système, ce qu'il n'a pas réussi à faire.

Une des études les plus importantes à faire serait celle qui permettrait de trouver un meilleur mécanisme de règlement des difficultés des pêcheurs de l'Atlantique, qui leur permettrait de bénéficier de prestations égales ou même peut-être améliorées, mais il faudrait que ce soit un mécanisme plus logique et soigneusement adapté à leurs besoins particuliers. Je m'en tiendrai là.

M. Oostrom: Je répète, monsieur le président, que ce qui me préoccupe le plus, ce sont les conséquences politiques de ce que nous essayons de faire. Si nous n'avons pas un système dans lequel les choses fonctionnent simultanément, nous pouvons dire: voilà comment cela devrait marcher. C'est très bien, et tout le monde sera probablement d'accord, mais comment régler la question des prestations de maternité et le cas des pêcheurs?

Je puis aujourd'hui m'assurer contre une perte de revenu en cas d'accident ou de maladie. Une société peut s'assurer contre une perte de revenu ou de profits. Elle calcule cette perte sur une certaine période et paie des cotisations calculées en conséquence. Devrions-nous avoir un tel système au Canada, ou au moins montrer aux Canadiens qu'ils ont la possibilité de participer à un tel système? Combien cela coûte-t-il?